

Éditorial

Le début de l'année avait connu une évolution encourageante de l'accidentalité, en particulier les mois de janvier à avril, avec une baisse du nombre d'accidents corporels (- 17 %).

Hélas, depuis le mois de juin, les drames se succèdent à nouveau sur nos routes. Le nombre d'accidents, de blessés, y compris gravement, repart à la hausse et on déplore 13 personnes tuées sur les routes de la Vienne depuis le mois de janvier.

C'est pourquoi, outre les opérations de répression visant à lutter contre les comportements dangereux, des opérations de prévention ont été menées en juillet et en août par l'Escadron départemental de gendarmerie de la Vienne (EDSR 86). Ce fut l'occasion de rappeler aux conducteurs quelques conseils pour une route plus sûre et notamment la nécessité de rester très attentifs aux agents des autoroutes. En 2022, quatre agents ont été tués en France, alors qu'ils étaient en intervention. Plus récemment, une opération de prévention ciblant les jeunes a été organisée à la Guinguette Pictave à Poitiers, comme vous pourrez le lire dans ces pages. Quatre jeunes sont décédés depuis janvier sur nos routes. Face à de tels drames, je veux rappeler qu'il convient d'adopter un comportement extrêmement responsable au volant.

Bonne route, en toute sécurité !

Alice Mallick, directrice de cabinet,
chefe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne



L'INFO DU MOIS

Comprendre les mesures du CISR du 17 juillet 2023 : la pratique du vélo

Lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), la première ministre a annoncé 38 mesures pour circuler en sécurité et en sérénité sur les routes de France, autour de sept axes. Nous vous proposons quelques éléments de compréhension s'agissant de la pratique du vélo.

L'axe 1 du CISR présente des mesures pour un meilleur partage de la route. La première prévoit **d'inclure un module vélo dans le continuum éducatif au collège**. Ce module permettra de renforcer l'enseignement du « Savoir rouler à vélo » mis en place pour les 6-11 ans. Une validation des compétences acquises sur le sujet sera réalisée par l'ajout d'un module spécifique vélo lors du passage de l'ASSR 1 en 5e.

La protection des usagers vulnérables et l'accompagnement des victimes fait l'objet de l'axe 3. Deux de ses mesures concernent notamment les cyclistes :

1) Expérimenter le « tourne-à-gauche indirect » pour les cyclistes et conducteurs d'EDPM

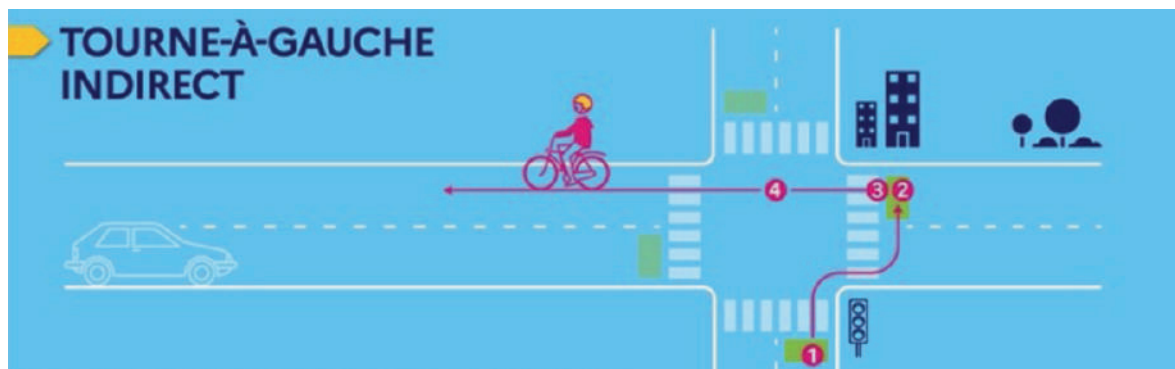
Dans un carrefour à feux, tourner à gauche pour un cycliste est difficile. Il doit observer vers l'arrière, parfois tendre le bras, se déporter et il existe un risque de choc frontal

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

avec les véhicules venant d'en face. Le cycliste se retrouve à devoir attendre au milieu du carrefour, entre les véhicules venant d'en face et les véhicules arrivant dans son dos.

Le tourne à gauche indirect permettra au cycliste d'utiliser un sas spécifique, situé au niveau du feu de la voie venant de sa droite, dans l'attente du passage au vert.



2) Organiser une concertation autour des règles de circulation des vélos-cargos





Actuellement, aucune norme européenne spécifique n'encadre l'usage des vélos cargos triporteurs. Ce nouveau mode de déplacement est destiné notamment au transport des enfants et à celui de charges lourdes, avec ou sans assistance électrique.

La mesure prévoit d'engager une concertation avec les acteurs du vélo-cargo et des représentants des usagers et de collectivités locales, dans le but d'élaborer un cadre adapté à la circulation de ces engins et à la protection de leurs usagers.

Pour rappel, lors de l'achat d'un triporteur neuf, il doit impérativement être vendu :

- monté et réglé,
- accompagné d'une notice imprimée,
- muni de feux avant et arrière et de signalisation visuelle (catadioptres à l'avant, à l'arrière et sur les côtés),
- muni d'un avertisseur sonore,
- équipé de deux systèmes de freinage indépendants, agissant sur chacune des roues.

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Septembre 2021	Septembre 2022	Septembre 2023	Evolution 2022/2023	Janv - Sept 2021	Janv - Sept 2022	Janv - Sept 2023	Evolution 2022/2023
 Accidents	21	15	18	+ 3	182	144	161	+ 17
 Tués	2	3	1	- 2	18	14	13	- 1
 Blessés	35	17	21	+ 4	254	199	214	+ 15
 Dont blessés hospitalisés	11	5	9	+ 4	91	91	100	+ 9

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

ACTUALITÉS

Opération de prévention sur la route des vacances

Vendredi 4 août de 10h à 17h, une action de prévention à la sécurité routière, menée par l'EDSR 86 a été organisée sur l'A10 sens Bordeaux/Paris sur l'aire de Poitiers / Chincé, en collaboration avec la société COFIROUTE. Celle-ci a mis à disposition un véhicule accidenté pour sensibiliser sur les risques routiers auxquels sont exposés les agents intervenants sur autoroute. Des matériels de gendarmerie ont également été présentés aux usagers de l'autoroute : motocyclettes, matériel de contrôle (cinémomètre, éthylomètre, kits de dépistages stupéfiants), enfin un parcours simulant les effets de l'alcool a été installé. Les gendarmes ont rappelé la nécessité d'éviter tout risque de somnolence sur l'autoroute, avec des pauses régulières et ont distribué des accessoires, dépliants et jeux pour les enfants autour de la sécurité routière. Il s'agissait de la seconde opération de ce type de l'été, puisqu'une première avait eu lieu fin juin.



Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine

Événement incontournable pour les amateurs de vélo, le Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine a eu lieu cette année du 22 au 25 août.

Fidèles au rendez-vous, les intervenants départementaux de sécurité routière ont parcouru les routes du département, précédant les coureurs, pour distribuer pendant deux jours 2200 dépliants et brassards réfléchissants.

Nouveauté cette année, un stand a été installé au départ de l'étape de Coussay-les-Bois. Le public a pu bénéficier de conseils sur la pratique du vélo et participer à un jeu pour gagner des accessoires de sécurité routière.



BILAN DES INFRACTIONS DE AOÛT



54

Alcool



46

Stupéfiants



264

Vitesse



52

Priorités



75

Suspensions

ACTUALITÉS

« Sam Party » à la Guinguette Pictave

Le jeudi 28 septembre, la préfecture de la Vienne a organisé une « Sam party », en partenariat avec les établissements la Guinguette Pictave, la Tomate blanche et l'association Ekinox. L'objectif de la soirée était de sensibiliser les jeunes aux dangers de la conduite sous l'empire de l'alcool, en mettant à l'honneur le personnage SAM, le tout de manière ludique et agréable.

Au programme : information, animations permettant ensuite de tourner la « roue de la fortune » pour gagner des lots, parmi lesquels des boissons sans alcool, accès gratuit à la photocabine pour prendre des photos avec le visuel Sam, distribution de goodies... Parallèlement, un jeu-concours « flash » a été mis en place sur la page Instagram de la préfecture, pour gagner des places de cinéma, avec une question relative à l'élimination de l'alcool.



« COD 0 » pour les pompiers du SDIS 86

Le 25 septembre, une douzaine de pompiers ont bénéficié d'une formation initiale « COD 0 » au Centre de secours des sapeurs pompiers de Valdivienne. Cette formation propose une sensibilisation à la conduite aux sapeurs pompiers professionnels et volontaires pour les véhicules de catégorie B, tels que les ambulances : risque routier, causes d'accident en et hors intervention, transport de blessés, particularités liées au métier de pompier, conditions administratives de circulation, importance du respect du code de la route... Elle est composée d'une séquence pratique et d'une séquence théorique. Cette dernière était co-animée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), intervenant départemental de sécurité routière.



Aurélie Carlier, substitut du Procureur en charge de la sécurité routière de septembre 2021 à août 2023

Parlez-nous du Parquet et de la sécurité routière

Le substitut du Procureur en charge de la sécurité routière est chargé, au Parquet, de toutes les infractions routières ; ce qui comprend notamment la conduite sous stupéfiants, la conduite sous alcool, mais également les blessures et homicides involontaires. Le Ministère public (Parquet) décide d'une poursuite pénale ou non. En cas de poursuite, la réponse pénale va dépendre de la gravité de l'infraction, des conséquences et de la personnalité de l'auteur. Il est souvent requis et prononcé de la peine d'emprisonnement pour un homicide involontaire avec deux circonstances aggravantes et notamment avec de l'alcool, l'usage du téléphone ou la conduite sous stupéfiant. Les auteurs encourent 10 ans d'emprisonnement. Il est très rare de requérir et de prononcer le maximum encouru, en revanche la prison est souvent demandée ; prison aménagée avec sursis, avec sursis probatoire, prison aménagée ou directement dans un centre pénitentiaire.

Pourquoi avoir participé au projet Tribunal pas banal ?

J'ai souhaité prendre part à ce projet parce que j'y ai vu deux intérêts pédagogiques.

Le premier relève de la sécurité routière. Tribunal pas banal s'adresse à des lycéens, et est fait par des lycéens. Les lycéens vont obtenir leur permis dans très peu de temps, parfois ils sont déjà en phase d'apprentissage de la conduite accompagnée et ce sont ceux qui s'amuse souvent en soirée. Lorsqu'on est jeune, on a envie de faire la fête, envie de boire avec les amis et on se retrouve avec un dilemme entre conduire ou boire, parce qu'on peut ne pas faire les deux, non seulement parce que c'est interdit par la loi, mais parce que c'est très dangereux. J'ai trouvé qu'il était très intéressant de pouvoir faire de la prévention routière avec les jeunes.

Le deuxième aspect qui m'intéressait aussi en terme de pédagogie, était tout simplement « d'ouvrir les portes » du tribunal. Les lycéens qui ont pris part au projet ont découvert le tribunal, ils ont découvert comment fonctionnait la justice, comment fonctionnait une procédure, ils ont été au contact des magistrats. La porte du tribunal est ouverte, mais les gens ne s'en saisissent pas forcément. Il était très important pour moi de faire découvrir le métier de magistrat, de greffier à des jeunes qui vont un jour choisir un métier et peut-être de susciter des vocations.



AGENDA

4 OCTOBRE

Début de l'opération de distribution de sacs de médicaments dans les pharmacies

5 OCTOBRE

Session code de la route pour le Club des Aînés, dans le cadre de la « Semaine bleue », Fontaine-le-Comte

10 OCTOBRE

Forum "En route seniors", St Martin la Pallu

17 et 18 OCTOBRE

Village Sécurité routière, Civray

20 OCTOBRE

Atelier Tribunal pas banal, collège de Vouneuil-sur-Vienne

23 et 24 OCTOBRE

Ateliers sécurité routière pour les jeunes du club de foot de St Eloi

24 OCTOBRE

Code de la route et ateliers sécurité routière pour le personnel de La Poste, Poitiers